



# CHARGEURS de BATTERIE "SEYSSET"



Avenue de la Gare - **47** - **LIBOS**

Tél. 3.89 à Fumel

R. M. 2141.64.47

C. C. P. Toulouse 1732-15

Prix Conseillés  
au 1<sup>er</sup> Mars 1969

**P 4**

- Redresseurs au SÉLÉNIUM
- Sécurité thermique
- Régulation de charge automatique
- Transformateur de grande sécurité

TYPE	VOLTS	AMPERES	SIGNALISATION ET SECURITE	PRIX hors T.V.A.	PRIX avec T.V.A.
<b>P 1</b>	6-12	1,25	Sécurité	<b>62.37</b>	<b>77.00</b>
<b>P 2</b>	6-12	2	Voyant Sécurité	<b>83.02</b>	<b>102.50</b>
<b>P 3</b>	6-12	3	Ampèremètre Sécurité	<b>104.49</b>	<b>129.00</b>
<b>P 4</b>	6-12	4	Ampèremètre Sécurité	<b>124.33</b>	<b>153.50</b>
<b>P 6</b>	6-12	6	Ampèremètre Sécurité Réglage de Puissance	<b>166.05</b>	<b>205.00</b>
<b>P 10</b>	6-12	10	Ampèremètre Sécurité Réglage de Puissance	<b>208.57</b>	<b>257.50</b>
<b>P 12</b>	6-12-24	5	Ampèremètre Sécurité	<b>208.57</b>	<b>257.50</b>
<b>P 24</b>	6-12-24	10	Ampèremètre Sécurité Dijoncteur Réglage de Puissance	<b>372.60</b>	<b>460.00</b>
<b>P 30</b>	6-12-18-24	20	Ampèremètre Voltmètre Voyant Sécurité - Dijoncteur Réglage de Puissance	<b>620.86</b>	<b>766.50</b>

### Conditions Générales de Vente et de Garantie de nos Chargeurs de Batterie

Nos modèles ne sont pas une offre ferme, nous nous réservons de les modifier sans aviser les clients. Nous nous réservons de déterminer les marques de batteries équipant nos appareils. Les prix ne sont donnés qu'à titre indicatif, le prix appliqué étant celui en vigueur le jour de la livraison. La date de livraison n'est donnée qu'à titre indicatif et peut être prorogée de deux mois. Le paiement du solde du prix doit être fait avant la livraison. Notre matériel est garanti pendant un an à dater de la livraison au client contre toute défectuosité de pièces à l'exclusion des batteries. La garantie s'étend à l'échange ou la réparation gratuite, par nos soins, de nos appareils. Les réparations ne peuvent en aucun cas prolonger la garantie. Notre responsabilité est limitée à la garantie ci-dessus, notamment elle ne peut en aucun cas être engagée à raison d'accident et dégâts causés aux personnes et aux choses, les frais de port et d'emballage restant à la charge du client. De convention expresse, seront seuls compétents les Tribunaux de Villeneuve-sur-Lot.

Toutes nos marchandises sont payables à Libos, les traites ou acceptations de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation.

Imprimerie F. SIMON - Le Bugue

### AGENT